



Conseil économique et social

Distr. générale
14 juillet 2026
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de l'énergie renouvelable

Treizième session

Genève, 28 et 29 septembre 2026

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la treizième session

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du lundi 28 septembre à 10 heures au mardi 29 septembre 2026 à 18 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Renforcer la résilience des infrastructures énergétiques : intégration des systèmes grâce à la connectivité et à l'architecture axée sur la demande (séance plénière).
4. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables : pleins feux sur les biocarburants.
5. Échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables.
6. Financer la transformation des systèmes énergétiques (séance plénière).
7. Rapport sur l'exécution des plans de travail des Groupes d'experts pour la période 2026-2027, notamment en ce qui concerne les activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de coopération technique menées au niveau régional, et orientations pour les travaux futurs.

* Les représentantes et représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://indico.un.org/event/1019015/>), si possible trois semaines au moins avant le début de la session. Si vous rencontrez des difficultés en essayant de vous inscrire en ligne, veuillez adresser un courriel à l'adresse renewable.energy@un.org. Les représentantes et représentants sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la séance, au Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève, au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment du Comité international de la Croix-Rouge – voir le plan sur le site Web de la Division de l'énergie durable) afin d'activer le badge numérique obtenu via Indico. Les guichets du Groupe des cartes d'accès et d'identité sont ouverts tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 h 45.



8. Élection du Bureau.
9. Questions diverses.
10. Dates de la prochaine session.
11. Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2026/1 – Ordre du jour provisoire annoté

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

La treizième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable se tiendra dans le cadre de la Semaine de l'énergie durable 2026, en même temps que la treizième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et la vingt-deuxième session du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, avec lesquelles des séances conjointes seront organisées, et elle sera suivie de la trente-cinquième session du Comité de l'énergie durable.

Au titre de chaque point de l'ordre du jour, les points correspondants du projet de conclusions et de recommandations seront présentés pour adoption. Les documents et supports relatifs à cette session seront publiés sur le site Web de la CEE dès qu'ils seront disponibles¹.

2. Observations liminaires

Le Président prononcera des observations liminaires dans lesquelles il souhaitera la bienvenue aux participantes et aux participants et présentera l'organisation des travaux de la session.

3. Renforcer la résilience des infrastructures énergétiques : intégration des systèmes grâce à la connectivité et à l'architecture axée sur la demande (séance plénière)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2026/3 – Orientations-cadres pour l'élaboration de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments (2026)

ECE/ENERGY/GE.6/2026/5-ECE/ENERGY/GE.5/2026/3 – Concilier le développement des centres de données et la forte croissance de la charge avec la résilience des réseaux électriques

ECE/ENERGY/2026/3 – Approche globale axée sur la valeur et les coûts pour des réseaux électriques résilients et neutres en carbone

ECE/ENERGY/157 – Mesures liées au rendement énergétique et à la décarbonation dans les secteurs d'utilisation finale : vers des économies axées sur la circularité, la résilience sur le plan énergétique, la transformation numérique et une utilisation efficace des ressources dans la région de la CEE (CEE Série Énergie n° 82)

Une séance conjointe organisée en collaboration avec le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité sera consacrée aux moyens de favoriser le déploiement et l'intégration efficaces des infrastructures énergétiques, en mettant l'accent sur le rôle de la conception des systèmes

¹ Voir <https://unece.org/sustainable-energy/events/unece-sustainable-energy-week-2026>.

du côté de la demande. Il sera également question du développement des énergies renouvelables et de la modernisation des réseaux électriques dans le cadre de la mise en place de systèmes énergétiques plus propres, plus sûrs et plus flexibles, ainsi que la façon dont une approche de la planification des systèmes énergétiques axée sur la valeur et les coûts à l'échelle de l'ensemble du système peut permettre d'orienter l'investissement.

4. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables : pleins feux sur les biocarburants

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2026/3 – Normes de qualité et de durabilité relatives aux biocarburants : pistes possibles vers une harmonisation internationale

Ces dernières années, dans plusieurs pays de la CEE, la part des énergies renouvelables a continué de s'accroître considérablement, en particulier dans le secteur de l'électricité. Par ailleurs, une attention particulière a été accordée au potentiel inexploité de la bioénergie, en particulier du biogaz et du biométhane provenant de l'agriculture, des déchets municipaux et des résidus forestiers.

L'harmonisation des normes de qualité et de durabilité relatives aux biocarburants a des incidences importantes sur leur production et leur utilisation au niveau régional. Les normes compatibles au niveau international favorisent l'égalité des conditions de concurrence pour les producteurs et les utilisateurs dans le monde entier. Elles garantissent que la production et l'utilisation des biocarburants respectent des critères communs, ce qui peut avoir des répercussions sur la production et l'utilisation à l'échelle régionale grâce à une plus grande cohérence et à la facilitation des échanges.

Si l'harmonisation des normes de qualité est importante pour garantir la compatibilité des carburants, les performances des moteurs et la sécurité, ainsi que pour faciliter le commerce international, ces normes doivent être complétées par des indicateurs supplémentaires afin de faciliter l'augmentation durable de l'utilisation des biocarburants.

Les représentantes et les représentants discuteront du rôle central des normes de développement durable, qui permettent de tenir compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques d'ensemble liés à la production et à l'utilisation des biocarburants, notamment les émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie, les changements d'affectation des terres, l'impact sur la biodiversité, l'utilisation de l'eau et les mesures de protection sociale.

Alors que les marchés mondiaux des biocarburants continuent de se développer, il sera essentiel d'accorder une attention accrue aux critères de durabilité, aux systèmes de certification et aux méthodes d'analyse du cycle de vie compatibles au niveau international afin de garantir que le développement des biocarburants contribue efficacement à la réalisation des objectifs climatiques et des objectifs de développement durable.

Diverses entités ont pris des mesures visant à harmoniser les normes de qualité, comme décrit dans le document de 2024 du Groupe d'experts intitulé « Normes de qualité relatives aux biocarburants : défis, incidences et stratégies d'harmonisation envisageables » (ECE/ENERGY/GE.7/2024/3). Le document de 2026 contient des informations actualisées et tient compte des initiatives et expériences récentes en matière de normes de développement durable, par exemple l'expérience du GSE, un gestionnaire italien de services énergétiques. Ce document, qui s'appuie sur l'expertise acquise dans ce domaine, a été rédigé avec la contribution de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les pays de la CEE est que la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie n'a pas augmenté de manière significative au cours des trois dernières décennies ; elle est même restée relativement stable. Bien que cette part ait régulièrement augmenté au cours des dix dernières années dans le secteur de la production d'électricité, elle n'a que peu progressé dans les secteurs des transports et du chauffage. En conséquence, le rythme des progrès n'a pas été suffisamment soutenu pour permettre d'atteindre les cibles de l'objectif de développement durable (ODD) n° 7.

Bien que tous les pays de la CEE aient un potentiel important s'agissant de l'exploitation des énergies renouvelables que sont notamment les énergies solaire, éolienne et hydroélectrique et la bioénergie, le rythme de leur adoption est trop lent. Il est nécessaire de renforcer immédiatement les mesures prises pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Étant donné qu'il reste moins de quatre ans pour réaliser les ODD, il faut redoubler d'efforts pour l'ODD 7, qui vise à garantir l'accès de tous à une énergie propre, à un coût abordable et à promouvoir une transition énergétique juste et inclusive en vue de parvenir à zéro émission nette. La décision prise par l'Assemblée générale de prolonger jusqu'en 2030 la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous offre un cadre propice à la réalisation de l'ODD 7.

Les représentantes et représentants examineront les conclusions de l'examen de la feuille de route lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en juillet 2026, afin de constater les progrès accomplis et de définir la voie à suivre pour poursuivre le développement des énergies renouvelables dans la région de la CEE.

5. Échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2025/3 – Échange de données d'expérience en vue de la création d'agences spécialisées dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les pays de la région de la Commission économique pour l'Europe

Ces dernières années, plusieurs pays de la région de la CEE ont créé des agences spécialisées pour favoriser les progrès dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ces agences servent de points focaux pour l'élaboration des politiques, l'exécution des programmes et la coordination entre les différentes parties prenantes et sont essentielles à la transition vers un avenir plus durable et à la réalisation de l'ODD 7.

Elles fournissent une assistance institutionnelle, juridique et technique sur mesure, favorisent l'échange d'expériences entre les pays et aident les États membres, en particulier les pays en développement et les pays en transition, à progresser vers les énergies propres.

Dans l'ensemble de la région de la CEE, de nombreux pays continuent d'éprouver des difficultés à mettre en œuvre des politiques en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, en raison de capacités institutionnelles limitées et de l'absence d'organismes spécialisés. Alors que certains États membres ont mis en place des organismes solides et dotés de ressources suffisantes – par exemple, l'Agence allemande de l'énergie (Dena), l'ADEME en France et le GSE en Italie –, d'autres ne disposent toujours pas d'entités opérationnelles capables de gérer, entre autres, les enchères dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, les systèmes de données et la facilitation des investissements.

Une étude de la CEE de 2024 portant sur la création en Géorgie d'une agence nationale de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables a mis en évidence des lacunes systémiques en matière d'expertise, de cadres juridiques et de modèles opérationnels. Des défis similaires se posent dans de nombreux pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale, où les ministères sont surchargés de travail, les mandats manquent de cohésion et où les systèmes de suivi (par exemple, les systèmes d'information sur la gestion de l'énergie) font défaut ou sont insuffisamment développés. Ces faiblesses freinent l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la coordination entre les bailleurs de fonds et la participation du secteur privé.

Les représentantes et représentants débattront de la façon dont un centre d'assistance de la CEE pourrait aider les États membres qui le souhaitent à entrer en contact avec des organismes et des experts chevronnés afin de surmonter des difficultés techniques liées notamment à la conception des enchères, aux garanties d'origine, aux mécanismes de soutien aux biocarburants, aux systèmes de suivi énergétique (par exemple, les systèmes

d'information sur la gestion de l'énergie) et à la gestion des données. Ce mécanisme d'appui pourrait faciliter la diffusion d'informations provenant des États membres et encourager ces derniers à organiser des « Hard Talks », c'est-à-dire des dialogues structurés réunissant plusieurs parties prenantes dans le but d'identifier les obstacles propres à chaque pays, d'élaborer conjointement des solutions concrètes et de formuler des recommandations précises. Ces dialogues ont déjà fait leurs preuves en matière de facilitation des réformes et de renforcement des institutions dans plusieurs États membres de la CEE.

Les représentantes et représentants recevront des informations sur de récents débats de la série « Hard Talks » et d'autres initiatives similaires organisées dans la région de la CEE et seront invités à recommander des activités s'inscrivant dans les premiers travaux d'un centre d'assistance informel susceptible de renforcer les instruments régionaux, nationaux et locaux aux niveaux directif, institutionnel et normatif, en particulier les organismes spécialisés, afin que l'utilisation des énergies renouvelables se développe considérablement.

6. Financer la transformation des systèmes énergétiques (séance plénière)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2026/4 – Financer la transformation numérique dans le secteur de l'énergie

Une séance conjointe organisée en collaboration avec le Groupe d'expert de l'efficacité énergétique et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité sera consacrée aux besoins d'investissement émergents, aux cadres d'investissement et à l'évolution des mécanismes de financement. Les approches examinées lors des sessions précédentes des Groupes d'experts ne pourront être mises en œuvre à grande échelle que s'il existe un climat propice à l'investissement et si les investissements sous-jacents peuvent être financés à un coût du capital raisonnable.

Cette séance sera l'occasion de mettre en lumière les principaux défis structurels liés aux cadres de financement existants et de donner une vision globale couvrant à la fois l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les systèmes de production moins polluante d'électricité.

7. Rapport sur l'exécution des plans de travail des Groupes d'experts pour la période 2026-2027, notamment en ce qui concerne les activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de coopération technique menées au niveau régional, et orientations pour les travaux futurs

Document(s) : ECE/ENERGY/2025/4 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2026-2027

ECE/ENERGY/2025/3 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2026-2027

ECE/ENERGY/2025/2 – Plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2026-2027

ECE/ENERGY/TM/2026/2 – Readiness for implementation of advanced metering infrastructure and building energy management systems in public buildings in selected countries of South-Eastern Europe. Technical and governance assessment for Bosnia and Herzegovina and North Macedonia

ECE/ENERGY/TM/2026/3 – Study of the current state and prospects for the development of renewable energy and systemic efficiency in the Republic of Belarus

ECE/ENERGY/TM/2026/4 – Study of the current status, challenges, and opportunities for further development of renewable energy in Armenia

Conformément à son mandat, le Groupe d'experts concentre ses activités sur : a) la concertation sur les réglementations et les mesures à prendre ; b) l'échange de pratiques exemplaires relatives à diverses sources d'énergie renouvelable, l'objectif étant d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.

Les participantes et participants seront informés de l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2026-2027 (ECE/ENERGY/2025/4) et débattront des orientations à donner aux futurs travaux et activités de collaboration.

Le secrétariat présentera brièvement les activités menées par le Comité depuis sa trente-quatrième session (1^{er}-2 octobre 2025), ainsi que toutes les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises, y compris par le Comité exécutif de la CEE.

Le point sera fait sur les services consultatifs et l'assistance technique fournis à l'échelle régionale depuis les dernières sessions des Groupes d'experts de façon à mettre en évidence leur contribution au renforcement des capacités institutionnelles, à l'accompagnement de l'élaboration des politiques et à la promotion d'approches intégrées en matière de systèmes énergétiques durables dans les pays de programme.

8. Élection du Bureau

Le Groupe d'experts sera invité à élire les membres du Bureau pour un mandat qui arrivera à échéance à la fin de sa quinzième session, en 2028, notamment tout nouveau membre ainsi que les membres dont le mandat se termine à la fin de la treizième session et qui souhaitent être réélus.

9. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune question n'était prévue au titre de ce point.

Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant de son mandat.

Les délégations sont invitées à faire savoir à l'avance au secrétariat et aux membres du Bureau si elles souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Dates de la prochaine session

La quatorzième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable devrait se tenir à Genève le 27 septembre 2027.

Le Groupe d'experts a proposé, comme à ses précédentes sessions, que ses réunions se tiennent ailleurs qu'à Genève.

11. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : GERE-13/2026/INF.1 – Draft conclusions and recommendations arising from the thirteenth session of the Group of Experts on Renewable Energy

ECE/ENERGY/GE.7/2026/2 – Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable sur sa treizième session

Les projets de conclusions et de recommandations issus de la treizième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (GERE-13/2026/INF.1) seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session. Le Groupe d'experts sera invité à les adopter.

Avec le concours du secrétariat, le Président du Groupe d'experts récapitulera les conclusions et recommandations adoptées et établira le projet de rapport sur la session, y compris les conclusions et recommandations, en vue de leur examen par les représentantes et les représentants. Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport sur la base de ce projet.

Le Président prononcera ensuite la clôture de la session.
